



Cession de véhicule

Par V0406G

Bonjour,

Lors de ma séparation il y a 6 ans mon ex a gardé la voiture. Nous n'avons fait aucun papier (la carte grise est a mon nom elle est co titulaire et c'est toujours a notre ancienne adresse) . Mon ex compagne qui me fait la misère depuis 6 ans clairement souhaite que je fasse un papier de cession a la date d'aujourd'hui pour qu'elle puisse changer la carte grise car elle veut vendre le véhicule. Elle m'a indiqué que je devais mettre les papiers de cession en date d'aujourd'hui sinon je risquais des amendes car la déclaration de cession doit être faite dans les 15 jours .

J'ai plusieurs questions :

Si je fais les papiers de cession quelle date je dois mettre ? En sachant que ça fait 6 ans qu'elle a le véhicule et que je ne sais pas si elle a eu des amendes ou autre qu'elle n'aura pas réglé avec ce véhicule.

Ai je le droit de récupérer la voiture malgré que cela fait 6 ans qu'elle a la voiture que c'est elle qui l'assuré qu'elle est co titulaire de la carte grise et que des mails prouvent que je lui avais cédé la voiture ?

Ai je le droit de vendre la voiture sans son autorisation ?

Merci d'avance pour vos retours